

## PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

-\*-\*-\*-\*-\*-\*

## PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DES VILLES SECONDAIRES (PAPVS)

-\*-\*-\*-\*-\*-\*

**RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'AUDIT FINANCIER 2024, 2025,  
ET 2026 DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL DES VILLES  
SECONDAIRES (PAPVS)**

### AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT

AMI N°: 016.../2024/SIRAT/DG/PRMP/DP-AUA/Coord-PAPVS/SPM

EMIS LE ..... 23/09/2024 9

**Maître d'Ouvrage** : Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT)

**Autorité Contractante** : Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire du Bénin (SIRAT SA)

**Source de Financement** : BAD (72,30%) et AGTF (27,70%)

**Reference SIGMAP** : PI\_PAPVS1\_92316

**Gestion** 2024

Septembre 2024

## **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANTS)**

Pays : Bénin

Objet : Programme d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires

Secteur : Eau et Assainissement

Référence de l'Accord de financement : **Prêt BAD N° 2000200006056 du 17 Juillet 2023**

**&Prêt AGTF N°5050200001752 du 17 Juillet 2023**

N° d'Identification du Projet : **P-BJ-EBC-003**

1. Le Gouvernement du Bénin a reçu un prêt du Groupe de la Banque Africaine de Développement et un prêt de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) afin de couvrir le coût du Programme d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires (PAPVS), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat **d'audit financier 2024, 2025, et 2026 du Programme d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires (PAPVS)**.
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent l'audit financier des comptes 2024, 2025 et 2026. La mission sera conduite sur la base des termes de référence approuvés par la Banque Africaine de Développement (BAD).
3. La Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire du Bénin (SIRAT SA) à travers la Personne Responsable des Marchés Publics invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
4. Les critères d'éligibilité, d'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** », édition octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de l'inclure dans la liste restreinte.
5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures suivantes : de 8 heures à 12 heures 30 minutes dans la matinée, et, de 14 heures à 17 heures 30 minutes dans l'après-midi, heure locale.
6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées au plus tard le 08 Octobre 2024 à 10 heures précises (heure locale) et porter expressément la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet d'audit financier 2024, 2025 et 2026 du Programme d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires** » à l'adresse suivante :

Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA),  
Rue : Von Obama Beach, Quartier Awhanleko Plage Ouest 4 Étage : Secrétariat Permanent de  
la PRMP de la SIRAT SA sis à l'immeuble SCI Trait d'Union, 4<sup>ème</sup> étage, Bureau B 57.  
Tél. : (+229) 21 60 45 45 / 97 48 70 55 ; courriel : [prmp@sirat.bj](mailto:prmp@sirat.bj)

Cotonou, le 23/09/2024

La Personne Responsable des  
Marchés Publics de la SIRAT SA,



Salifou MAMAN